

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 07 NOVEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le sept novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 31 octobre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 2

Absents : 0

Votants : 29

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERIAT, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. VIAL : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ
M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme ADJERIOU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSES :

M. VALEYRE
Mme JANISSET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20231107_D_110

Commission :
Finances -
Mutualisation

Pour faire suite à la liste transmise par la Trésorerie, Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir admettre en non-valeur :

**Objet : Admissions
en non-valeur et
créances éteintes**

- Une somme de 481,06 € sur le budget général concernant des créances irrécouvrables relatives à des frais d'enlèvement de véhicules (220 €) et dans les structures Famille-Jeunesse (261,06 €), correspondant à 16 créances inférieures au seuil de poursuite et une poursuite infructueuse.
- Une somme de 5 948,72 € sur le budget Régie Assainissement concernant des créances irrécouvrables d'usagers du service Assainissement, correspondant principalement à 15 poursuites infructueuses, 4 créances inférieures au seuil de poursuite, 5 procès-verbaux de carence dressés par huissier.
- Une somme de 1 546,11 € sur le budget Eau potable Régie concernant des créances irrécouvrables d'usagers du service Eau potable, correspondant principalement à 6 poursuites infructueuses, 3 créances inférieures au seuil de poursuite et 1 procès-verbal de carence dressé par huissier.
- Une somme de 0,54 € sur le budget annexe Usine relais MGPA concernant des créances irrécouvrables suite à un écart de versement de loyer.

Il propose également d'admettre en créances éteintes :

- Une somme de 2 092,18 € sur le budget Régie Assainissement concernant des effacements de dettes de la Commission de Surendettement de la Haute-Loire (9 dossiers) et une procédure de Liquidation Judiciaire, liées à des impayés d'usagers du service Assainissement.
- Une somme de 1 932,06 € sur le budget Régie Eau Potable concernant des effacements de dettes de la Commission de Surendettement de la Haute-Loire (5 dossiers) liés à des impayés d'usagers du service Eau potable.
- Une somme de 117,94 € sur le budget général concernant un effacement de dette de la Commission de Surendettement de la Haute-Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

AR Prefecture

043-244301131-20231107-20231107_D_110-DE
Reçu le 13/11/2023

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

